

2008/168 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de la Société Publique d'Aménagement Lyon Confluence (SPLA Lyon Confluence) (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

Par délibération du 31 mars 2008, vous m'avez désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale de la SPLA Lyon Confluence.

J'ai décidé de ne pas être membre de cette société au titre de la Ville de Lyon.

En conséquence, il convient de désigner un nouveau représentant de notre collectivité mandaté pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société Lyon Confluence, au sein de l'Assemblée Spéciale prévue à l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'autoriser à être candidat à la présidence de l'assemblée spéciale et à être candidat pour être représentant de l'assemblée spéciale auprès du conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement.

Je vous propose la candidature de Gilles BUNA

Y-a-t'il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, nous allons voter à mains levées. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. BUNA est ainsi désigné.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon et Lyon – Démocrate – MODEM, se sont abstenus.)

(Adopté.)